

Taux de cotisations 2015

Les cotisations pour l'année 2015 sont calculées comme suit :

TAUX DE COTISATIONS NORMALES

Fonds	Plafond annuel	Total	Part patronale	Part salariale
Retraite (*)	8 PASS¹ = 304 320€ Soit 25 360€ par mois	22,15%	14,18%	7,97%
Assurance		0,10%	0,05%	0,05%
Majoration	1 PASS¹ = 38 040€ Soit 3 170€ par mois	0,68%	0,34%	0,34%

(*) Taux de cotisations égal à 21,30% appelé à 104%

TAUX DE COTISATIONS MAJOREES

(uniquement possible pour les navigants exerçant une activité essais et réception, les parachutistes professionnels et les navigants contractuels de la sécurité civile)

Fonds	Plafond annuel	Total	Part patronale	Part salariale
Retraite (*)	8 PASS¹ = 304 320€ Soit 25 360€ par mois	33,23%	21,27%	11,96%
Assurance		0,10%	0,05%	0,05%
Majoration	1 PASS¹ = 38 040€ Soit 3 170€ par mois	0,68%	0,34%	0,34%

(*) Taux de cotisations (part patronale et part salariale) majoré de 50% et appelé à 104%

Note : les taux de cotisations obtenus, après application du taux d'appel, sont arrondis à 2 décimales, au centième le plus proche (art. R.426-8 du code de l'aviation civile modifié par le décret n°2011-1500).

Le service employeurs

¹ PASS = plafond annuel Sécurité sociale